

# DOSSIER DEROGATION HORS COMMUNE

Dérogation scolaire pour les enfants domiciliés dans une autre commune que  
SAINT MARCEL LES VALENCE  
**Année Scolaire : 2025-2026**

Ecole souhaitée : .....

Classe demandée : .....

Partie à compléter par les parents	
Nom, Prénom de l'enfant : _____ Né(e) le : _____ à _____	
Nom du responsable légal 1 : _____ Adresse : _____ _____	Nom du responsable légal 2 : _____ Adresse : _____ _____
📞 Domicile : __/__/__/__ 📞 Portable : __/__/__/__ 📧 Email : _____	📞 Domicile : __/__/__/__ 📞 Portable : __/__/__/__ 📧 Email : _____
Motif de la demande (joindre impérativement les justificatifs motivant la dérogation) : <input type="checkbox"/> Obligations professionnelles (joindre Contrat de travail ou fiche de paie) : ..... ..... <input type="checkbox"/> Raisons médicales (préciser) : ..... <input type="checkbox"/> Fratrie (cycle primaire) : Nom, prénom, classe du frère ou de la sœur : ..... ..... <input type="checkbox"/> Mode de garde (copie du contrat d'assistante maternelle + notification agrément de l'assistante maternelle, ou attestation de garde sur l'honneur du parent proche avec justificatif du domicile) <input type="checkbox"/> Continuité de scolarité : ..... <input type="checkbox"/> Autres (préciser et joindre un courrier) : ..... .....	

## Partie à compléter par la Mairie du domicile des parents

Je soussigné(e)-----Mairie de la commune de \_\_\_\_\_

- émet un avis favorable, sans participation financière, au titre de la réciprocité
- émet un avis favorable, avec participation financière
- émet un avis défavorable

Pour la scolarisation de l'enfant-----

Au motif de-----

Fait à ..... le .....

**Le Maire**

# Décision de la commune d'accueil :

## SAINT MARCEL LES VALENCE

- Avis favorable avec prise en charge des frais de scolarité
- Avis favorable selon l'accord de « réciprocité » entre la commune de résidence et d'accueil
- Avis favorable sous réserve de la prise en charge des frais de scolarité par la commune de résidence (conformément aux textes suivants : Loi 2005-157 du 23 février 2005, Article 113, JO du 24 février 2005.  
Code de l'Éducation – Articles L212-8 et R2012-21
- Avis défavorable motivé-----

Le, .....

**Le Maire**

Les demandes de dérogation restent une procédure exceptionnelle.  
Elles peuvent être accordées si les effectifs de l'école le permettent.

***Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Mairie de SAINT MARCEL LES VALENCE.***

***Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la continuité de nos services.***

***"Vos informations personnelles sont conservées le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire."***

***Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.***

***Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes.***

***Si vous ne souhaitez plus recevoir nos sollicitations vous avez la faculté de nous l'indiquer par mail (contac.mairie@saint-marcel-les-valence.fr).***

***Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante [rgpd@inforoutes.fr](mailto:rgpd@inforoutes.fr).***